

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

AVIS D'EXTENSION DE REGLES INTERPROFESSIONNELLES PAR ARRETE INTERMINISTERIEL

L'avenant à l'accord interprofessionnel triennal 2016-2018 conclu dans le cadre du Conseil interprofessionnel des vins de Provence (CIVP) et relatif à la modification des articles 4 et 6 de l'accord triennal ainsi que du modèle de déclaration récapitulative mensuelle, qui figure en annexe du présent avis, est étendu par [arrêté du 25 janvier 2017](#) publié au JORF du 3 février 2017, à l'exception du passage suivant :

« Art. 6 stocks

Rajout d'un paragraphe en complément du point 1 :

lorsque l'obligation de télédéclaration de la déclaration de stocks sera effective (comme prévue à l'article 407 du CGI), le présent article fera l'objet d'un avenant en 2017 précisant les nouvelles modalités de transmission des informations ».

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS DE PROVENCE (C.I.V.P.)

Maison des Vins - RN 7 83460 LES ARCS
Tél: 04.94.99.50.10 - Fax: 04.94.99.50.19

Avenant aux ACCORDS INTERPROFESSIONNELS (Période 2016-2018)

ART. 4 : RECOLTE

Modification de la date de transmission au CIVP de la déclaration de récolte :
La mention « *avant le 15 Décembre de chaque année* » est annulée et remplacée par :
« au plus tard le 15 Janvier de l'année qui suit la récolte »

ART. 6 : STOCKS

Rajout d'un paragraphe en complément du point 1 :
« Lorsque l'obligation de télédéclaration de la déclaration de stocks sera effective (comme prévue à l'article 407 du CGI), le présent article fera l'objet d'un avenant en 2017 précisant les nouvelles modalités de transmission des informations. »

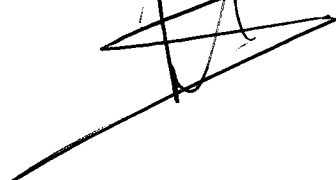
Modèle DRM annexé à l'accord triennal

Modification de l'entrée 4f :
Le libellé « *pertes exceptionnelles (soumis à autorisation des Douanes)* » est annulé et remplacé par :
« autres sorties (sur accord des Douanes) »

Fait à Aix, le 20/06/2016

POUR LE COMMERCE :

M. Jean Jacques BREBAN,
Président de la fédération régionale
du négoce provençal



POUR LA PRODUCTION :

M. Eric PASTORINO,
Président de l'Organisme de Gestion des Côtes de
Provence.

M. Didier PAURIOZ,
Président de l'Organisme de Gestion des Coteaux
d'Aix en Provence.

M. Pascal CORTEZ,
Président de l'Organisme de Gestion des Coteaux
Varois en Provence.

M. Alain BACCINO
Président du CIVP

